

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
VILLE DE CALVI

1° SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR
DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 10H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HOTEL DE VILLE
(Convocation envoyée le VENDREDI 20 FEVRIER 2026)
ORDRE DU JOUR

I – DECISIONS

AM	92	23/12/25	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE MYL ET MELO	
AM	93	23/12/25	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE MEDICAL AVEC LE DR HALGAND BRIEUX	
AM	94	23/12/25	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE MEDICAL AVEC LE DR CORALIE GREGORIS	
AM	95	31/12/25	PORTANT AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE MEDICAL AVEC LE DRGRINGELLI NATHALIE	

SM/AMM	1	06/01/26	PORTANT AUTORISATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE MAD DU SITE SPORTIF AVEC LE CLUB DE TIR A L'ARC	3.5
	2		ANNULEE	
NG	3	30/01/26	PORTANT ORGANISATION D'ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE AU SEIN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	7.5
NG	4	30/01/26	PORTANT ORGANISATION D'ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE PAR L'ESPACE DE VIE SOCIALE	7.5
NG	5	30/01/26	PORTANT ORGANISATION D'ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE PAR LA MICRO-FOLIE	7.5
NG	6	30/01/26	PORTANT APPROBATION DU REMPLACEMENT D'UN LAVE-VAISSELLE ET DU LAVE-LINGE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL	7.5
CL	7	04/02/26	PORTANT ATTRIBUTION D'UN MP DE SERVICE MISSION D'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DE LA DSP DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE PLAISANCE DE CALVI	1.1

II-PROCES VERBAL

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

II – DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE :

1. SPIC Exploitation du théâtre de Calvi – modification des statuts
2. SPIC Exploitation du théâtre de Calvi – Désignation du directeur – modification
3. SPIC Exploitation du théâtre de Calvi – Règlement intérieur
4. SPIC Exploitation du théâtre de Calvi – Tarification 2026

II. FINANCES

5. Tarification du Domaine Public à vocation commerciale

III. TRAVAUX PUBLICS

6. Délégation de Service Public des sous traites d'exploitation de la concession de la plage de Calvi – choix du délégataire et autorisation de signature de la convention de la DSP du lot n°12.
7. Délégation de Service Public des sous traites d'exploitation de la concession de la plage de Calvi – modification des statuts de la société du titulaire du lot n°1 du sous-traité d'exploitation de la plage de Calvi

IV. PETITES VILLES DE DEMAIN

8. Demande de subvention de l'année 2026 pour le poste de chargé de mission POPAC
9. Demande de subvention de l'année 2026 pour le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

V. URBANISME :

10. Bail emphytéotique Commune de Calvi/SARL CSJL

VI. POLE-ENFANCE

11. Règlement intérieur Salle Polyvalente Loviconi
12. Equipement de la Maison Des Jeunes et demande de financement
13. Equipement de la Salle Polyvalente et demande de financement

VII. PATRIMOINE

14. Demande de subvention de l'année 2026 pour le fonctionnement de la Micro-Folie
15. Travaux d'entretien de la couverture de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste et demande de financement

VIII. RESSOURCES HUMAINES

16. Mise en œuvre du temps de travail annualisé pour le personnel de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
17. Création d'un emploi permanent de Directeur de l'ALSH à temps complet.
18. Création d'emplois permanents relevant du grade d'Agent de Maitrise Territorial à temps complet.
19. Création d'un emploi permanent de Responsable des Ressources Humaines au grade d'Attaché Territorial à temps complet.
20. Création d'un emploi permanent de Responsable des financements de projets et dispositifs contractuels en matière d'habitat au grade d'Attaché Territorial à temps complet.
21. Création d'un emploi permanent d'Agent Technique Polyvalent au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.
22. Institution du Travail à Temps Partiel - Modification de la délibération n°15-2025 du 19 mars 2025
23. Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs) Article L.332-23-1° du Code Général de La Fonction Publique.

